



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION  
n° 2024 - 02 - 11

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL2024\_02\_11-DE

S L O W

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Procès-verbal de mise à disposition de l'emprise  
foncière de la déchèterie La Chaussée sur la  
commune de Saint Hilaire de Riez suite à  
restructuration et extension**

Dans le cadre de sa compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération exploite une parcelle anciennement cadastrée E n° 3629 d'une surface de 11 390 m<sup>2</sup> propriété de la commune de Saint Hilaire de Riez aménagée comme déchèterie.

Cet équipement n'étant désormais plus adapté et suffisamment dimensionné pour répondre aux besoins des usagers, la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager des travaux de restructuration et d'agrandissement, en accord avec la commune de Saint Hilaire de Riez, qui, suivant délibération DEL-2021-086 en date du 25 juin 2021, a accepté d'augmenter la surface d'exploitation et de mettre à disposition les parcelles nouvellement cadastrées CX 66-67-68-69 d'une contenance de 18 259 m<sup>2</sup>.

Le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » entraînant de plein droit au bénéfice de la Communauté d'Agglomération le transfert de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, il convient d'acter la mise à disposition de ces parcelles nouvellement cadastrées CX 66-67-68-69 sur lesquelles est implantée la déchèterie, de sorte que les travaux de restructuration puissent débiter après la saison estivale 2024.

Conformément aux dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est invité à adopter un procès-verbal de mise à disposition des parcelles CX 66-67-68-69, site d'implantation de la déchèterie « La Chaussée » établi contradictoirement et ayant pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, L.5211-5III et L.5216-1 et suivants,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**

**Vu la délibération DEL-2021-086 de la commune de Saint Hilaire de Riez en date du 25 juin 2021 approuvant la mise à disposition des parcelles cadastrées CX 66-67-68-69 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2021 08 17 du 14 octobre 2021 portant approbation du programme de travaux de la restructuration de la déchèterie La Chaussée à Saint Hilaire de Riez,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2022 03 05 du 17 mars 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration de la déchèterie La Chaussée à Saint Hilaire de Riez,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 03 06 du 28 mars 2023 portant approbation des études d'avant-projet définitif de la restructuration de la déchèterie La Chaussée à Saint Hilaire de Riez, et autorisation du dépôt des autorisations réglementaires,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver les termes du procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit au bénéfice du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dans le cadre de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », des parcelles cadastrées CX n° 66-67-68-69, d'une surface de 18 259 m<sup>2</sup> et nécessaires à la gestion de ladite compétence ;**

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintoilles.fr](http://www.payssaintoilles.fr) le : 17 AVR. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*